



Réduction pension alimentaire suite à un changement de revenu

Par **Leeloo67**, le **27/05/2009** à **21:17**

Bonjour,
Actuellement mon compagnon paie une pension alimentaire pour ses 3 enfants. Il y a 6 ans nous eu un petit garçon mais n'avons jamais fait descendre la pension même si ce n'était pas évident financièrement. D'ici 1 mois nous ne vivrons que sur le salaire de mon compagnon, nous souhaiterions supprimer ou au moins réduire le montant de la pension qui s'élève tout de même à 340 euros par mois.
Les 2 grandes ont + de 18 ans et font des études. est-ce que cela est possible?
merci beaucoup

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **21:44**

Bonsoir,
Vous ne pouvez pas décider par vous-même de baisser le montant de la pension alimentaire.
Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants en l'informant de votre changement de situation et en demandant une modification de la pension alimentaire.
Les deux grandes poursuivent des études, donc les frais sont plus importants...
Le JAF ne supprimera certainement pas la pension alimentaire, essayez de voir pour une baisse....
Un avocat n'est pas nécessaire.
Bon courage.

Par **Leeloo67**, le **27/05/2009** à **22:03**

merci beaucoup. Ai-je une chance d'y parvenir?

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **22:07**

Tout dépendra de vos revenus et vos charges et idem pour la maman.rnrnCordialement.